

# Annales

Examen de qualification en vue de  
l'inscription sur la liste des personnes  
qualifiées en matière de propriété  
industrielle

Mention marques, dessins & modèles

Session 2020

---

Epreuves écrites

Sujets

*Document en cours de finalisation*

Edition du 27 janvier 2020

## *AVERTISSEMENT*

*L'Institut national de la propriété industrielle publie pour chaque session d'examen des annales destinées à donner aux candidats une base pour leur formation.*

*Ces annales regroupent les textes des épreuves écrites de l'examen. Un exemple de réponse fourni par un candidat est présenté pour chaque épreuve. Les réponses n'ont été ni améliorées, ni corrigées. Sans être nécessairement parfaites à tous points de vue, elles constituent un échantillon de copies ayant obtenu une note sensiblement supérieure à la moyenne.*

*Le rapport des examinateurs est également communiqué.*

*Cette édition compte également des exemples de sujets accompagnés d'éléments de réponses pour les deux épreuves orales.*

# SOMMAIRE

	Pages
NATURE DES EPREUVES ECRITES.....	4
1ERE EPREUVE ECRITE	
• Sujet.....	5
2EME EPREUVE ECRITE	
• Sujet.....	16
3EME EPREUVE ECRITE	
• Sujet.....	28
4EME EPREUVE ECRITE	
• Sujet.....	30

## NATURE DES EPREUVES ECRITES

<u>Première épreuve</u>	rédaction d'un avis sur la validité et sur la disponibilité d'un signe à partir des résultats d'une recherche de droits antérieurs, d'après le droit français.
<u>Deuxième épreuve</u>	formation d'une opposition à une demande d'enregistrement de marque devant l'INPI ou devant l'EUIPO en langue française ou rédaction d'observations en réponse à une telle opposition.
<u>Troisième épreuve</u>	rédaction d'une note en forme de consultation ou d'avis sur un problème pratique du droit des marques et des signes distinctifs, y compris noms de domaines, et du droit de la concurrence déloyale ou des agissements parasites en droit français et communautaires et des conventions et arrangements internationaux auxquelles la France est partie.
<u>Quatrième épreuve</u>	rédaction d'une note en forme de consultation ou d'avis sur un problème pratique du droit des dessins et modèles, y compris en droit d'auteur, en droit français et communautaire et des conventions et arrangements internationaux auxquelles la France est partie.

## SUJET PREMIERE EPREUVE ECRITE

Votre cliente, Madame Relax a développé une technologie permettant de mesurer le stress des consommateurs par un simple contact tactile d'un doigt avec un appareil mobile type téléphone ou tablette au travers d'une application qu'elle souhaiterait nommer STOPANX.

En complément de cette application STOPANX, Madame Relax a développé un site Web contenant :

- un questionnaire adressé aux consommateurs dont le résultat serait un indicateur sur leur niveau de stress,
- des conseils sur la gestion du stress,
- des informations concernant les compléments alimentaires à usage médical à associer à une bonne hygiène de vie, ces médicaments étant en vente libre en officine ou sur internet. (Madame Relax ne fabrique ni ne distribue de compléments alimentaires).

Madame Relax est à présent prête à mettre en ligne son application et son site web (elle vous précise qu'elle vient de réserver à son nom les noms de domaine « stopanx.info » et « stopanx.fr » qui étaient disponibles). Elle vous demande d'effectuer une recherche de disponibilités sur le terme STOPANX que vous décidez de mener en classes 9, 38, 42 et 44.

Pour établir votre recommandation, il vous est demandé de commenter chaque marque révélée à l'issue de la recherche de similitudes ainsi que le nom de domaine d'un tiers, stopanxiete.com, que vous avez détecté, lequel renvoie vers un site actif.

Vous apprécierez le caractère distinctif du signe STOPANX et sa disponibilité en France. Il ne vous est pas demandé de rappeler les bornes et limites de la recherche, ni les problématiques liées à la loi Evin.

En complément, Madame Relax souhaite développer un chatbot (boîte de dialogue) avec lequel le consommateur pourra échanger. Elle aimerait nommer son chatbot JOLIFLOR.

Vous la conseillerez **brièvement** sur l'intérêt ou non à mener des recherches de disponibilité sur le nom du chatbot JOLIFLOR et à le protéger.



**STOPMAX**

**France**

Type	Verbale
Couleur	Oui
N° de dépôt	3662004
Date du dépôt	3 juillet 2009
Lieu du dépôt	I.N.P.I. PARIS
N° d'enregistrement	(09)3662004
Fin de validité	3 juillet 2019
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistré
Active	Oui

**STOPMAX**

**Déposant**

SPERIAN FALL PROTECTION FRANCE  
35 rue de la Bidauderie  
18100 VIERZON  
France  
N° SIREN: 338833577

**Titulaire**

HONEYWELL FALL PROTECTION FRANCE

**Mandataire**

AB INITIO  
5 rue Daunou  
75002 PARIS  
France

**Classification de Nice**

06, 09, 28

**Produits & Services**

*Français*

06 Fils et câbles métalliques non électriques ; dispositifs métalliques de fixation d'ancrage et d'arrimage ; cordages métalliques ; enrouleurs métalliques non mécaniques pour tuyaux flexibles ; échelles métalliques ; cosses de câbles ; câbles métalliques non électriques ; mousquetons et connecteurs en métal ; échafaudage métalliques.

09 Dispositifs, harnais, appareils et installations de protection contre les chutes pour des personnes travaillant dans des endroits élevés y compris dans les arbres, harnais de sécurité autres que sièges de véhicules ou équipements de sport ; harnachements de sécurité ; appareils et installations de sécurité contre les chutes, en particulier des lignes de vie anti-chutes fixées le long des parois des bâtiments, longes de connexions anti-chutes ; tendeurs/réducteurs de dispositifs anti-chutes ; équipement pour l'arrêt des chutes notamment enrouleurs anti-chutes à rappel automatique ; ceintures de sauvetage ; échelles de sauvetage ; siège suspendu pour le travail en hauteur.

28 Baudriers d'escalade ; matériels et équipements sportifs pour la pratique du sport d'escalade, à savoir harnais et ceintures, pitons, mousquetons, coinces, connecteurs, descendeurs, enrouleurs, tendeurs et réducteurs, lignes de vie et longes.

**Publication**

Publication de l'enregistrement  
dans le recueil: 2009-50 - 11 décembre 2009

Date de publication du dépôt  
dans le recueil: 2009-33 - 14 août 2009

**Notification**

Changement de dénomination

**Enregistrement**

Publication: 2009-50 - 11 décembre 2009

Enregistrement sans modification



**SOM'ANX**

## France

Type	Verbale
Couleur	Oui
N° de dépôt	4321390
Date du dépôt	11 décembre 2016
Lieu du dépôt	92 INPI - Dépôt électronique
N° d'enregistrement	(16)4321390
Fin de validité	11 décembre 2026
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistré
Active	Oui

SOM'ANX

## Déposant

M. gerard vercruysse  
1 chemin de la pachere  
31160 soueich  
France

## Mandataire

Mme. Françoise VERCRUYSSÉ  
Quartier le Buchet, CHEMIN chemin de la Pachère, 31160  
31160 SOUEICH  
France

## Classification de Nice

03, 05, 09

## Produits & Services

### Français

03 Préparations pour blanchir la peau ; lessives ; préparations pour polir ; préparations pour dégraisser ; préparations pour abraser ; savons ; parfums ; huiles essentielles ; cosmétiques ; lotions pour les cheveux ; dentifrices ; dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ; produits pour la conservation du cuir (cirages) ; crèmes pour le cuir ;

05 Produits pharmaceutiques ; produits vétérinaires ; produits hygiéniques pour la médecine ; aliments diététiques à usage médical ; substances diététiques à usage médical ; aliments diététiques à usage vétérinaire ; substances diététiques à usage vétérinaire ; aliments pour bébés ; compléments alimentaires ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents ; matières pour empreintes dentaires ; désinfectants ; produits pour la destruction des animaux nuisibles ; fongicides ; herbicides ; préparations pour le bain à usage médical ; culottes hygiéniques ; serviettes hygiéniques ; préparations chimiques à usage médical ; préparations chimiques à usage pharmaceutique ; herbes médicinales ; tisanes ; parasitocides ; alliages de métaux précieux à usage dentaire.

09 Logiciels (programmes enregistrés) ; logiciel destiné à être utilisé en tant qu'interface de programmation pour logiciels (IPL) ; interface de programmation pour logiciels (IPL) facilitant les services en ligne de réseaux sociaux, la construction d'applications de réseaux sociaux et permettant la récupération, le téléchargement, l'accès et la gestion de données ; logiciels permettant le téléchargement, l'accès, la mise en ligne, l'affichage, le marquage, la création et la mise à jour de site Internet personnel (blog), visionnage en ligne en temps réel (streaming), création de liens Internet, partage et autres fournitures de médias électroniques ou d'informations par ordinateur et réseaux de communication ;

## Publication

Publication de l'enregistrement  
dans le recueil: 2017-13 - 31 mars 2017

Date de publication du dépôt  
dans le recueil: 2016-52 - 30 décembre 2016

## Enregistrement

Publication: 2017-13 - 31 mars 2017

Enregistrement sans modification



Stop !

#### France

Type	Verbale
Couleur	Oui
N° de dépôt	4070499
Date du dépôt	21 février 2014
Lieu du dépôt	92 INPI - Dépôt électronique
N° d'enregistrement	(14)4070499
Fin de validité	21 février 2024
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistré
Active	Oui

Stop !

#### Déposant

ACHALADANELLE, Société par actions simplifiées  
19 COURS XAVIER ARNOZAN  
33000 BORDEAUX  
France

#### Mandataire

ACHALADANELLE, Mme. SOUMYA TAHIRI  
19 COURS XAVIER ARNOZAN  
33000 BORDEAUX  
France

#### Classification de Nice

03, 05, 09, 44

#### Produits & Services

*Français*

03 parfums, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ;

05 aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire ; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux ; préparations pour le bain à usage médical ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ;

09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques et électroniques non compris dans d'autres classes, appareils et instruments photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de sauvetage et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs.

44 services médicaux ; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux ; chirurgie esthétique ; services de médecine alternative ; salons de beauté ; salons de coiffure.

#### Publication

Publication de l'enregistrement  
dans le recueil: 2014-24 - 13 juin 2014

Date de publication du dépôt  
dans le recueil: 2014-11 - 14 mars 2014

#### Enregistrement

Publication: 2014-24 - 13 juin 2014

Enregistrement sans modification



**ANX****Union européenne**

Type	Verbale
N° de dépôt	005296405
Date du dépôt	16 août 2006
Langue du dépôt	Allemand
2ème langue du dépôt	Anglais
N° d'enregistrement	005296405
Date d'enregistrement	12 janvier 2011
Fin de validité	16 août 2026
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistré
Date dernier statut officiel	17 janvier 2011
Active	Oui

**Titulaire**

ANXEBUSINESS, LLC  
2000 Town Center, Suite 2050  
48076-1135 Southfield  
Michigan  
États-Unis  
Forme juridique: Limited Liability Company Michigan  
Pays du titulaire: US  
Pays de l'établissement effectif et sérieux: US

**Mandataire**

BIRD & BIRD LLP  
Carl-Theodor-Str. 6  
40213 Düsseldorf  
Allemagne  
Téléphone: 00 49-21120056000  
Email: duesseldorf@twobirds.com

**Adresse de correspondance**

BIRD & BIRD LLP  
Carl-Theodor-Str. 6  
40213 Düsseldorf  
Allemagne  
Téléphone: 00 49-21120056000  
Email: duesseldorf@twobirds.com

**Classification de Nice**

09,10,38

**Produits & Services**

*Français*

09 Logiciel concernant la mise à disposition personnalisée et interactive de contenus ciblés relatifs au stress ;  
Logiciel pour la simulation de conversations relatives au stress. ;

10 Dispositifs médicaux pour la détection du stress.

38 Fourniture d'accès à des sites Internet, à des forums de discussion et à des blogs en ligne à propos du stress.

## **Opposition**

Numéro: 001226663

Date de réception: 16 octobre 2007

### *Opposants*

European Network Exchange Association

96, av. du Général Leclerc

92514 Boulogne-Billancourt Cedex

France

### *Mandataire*

MEISSNER, BOLTE & PARTNER

Am Ochsenberg 16

73614 Schorndorf

Allemagne

Téléphone: 00 49-7181920770

Email: mail@remspatent.de

## **Ancienneté**

**Allemagne** - N° d'enregistrement: 39630717 - Date d'enregistrement: 12 mars 1997

**France** - N° d'enregistrement: 96634533 -Date d'enregistrement : 08 juillet 1996

**Suède** - N° d'enregistrement: 322138 -Date d'enregistrement : 27 novembre 1996

**Royaume-Uni** - N° d'enregistrement: 2103492 -Date d'enregistrement : 09 mai 1997

**Italie** - N° d'enregistrement: 0001235806 -Date d'enregistrement : 06 août 1997

## **Publication**

### C.1.1

Proprietor - Total transfers

dans le recueil: 2016/120 - 30 juin 2016

### D.1

Renewals

dans le recueil: 2016/115 - 22 juin 2016

### C.8.1

Claims of seniority

dans le recueil: 2016/080 - 29 avril 2016

### C.1.3

Proprietor - Change of name and address

dans le recueil: 2016/070 - 15 avril 2016

### B.2

Registrations with amendments since the application was published

dans le recueil: 2011/010 - 17 janvier 2011

### C.2.1

Representative - Change of name and professional address

dans le recueil: 2008/023 - 9 juin 2008

### A.1

Applications published under article 40 CTMR

dans le recueil: 2007/034 - 16 juillet 2007



**STOPANX**

#### France

Type	Verbale
N° de dépôt	99799939
Date du dépôt	24 juin 1999
Lieu du dépôt	LYON (CENTRE I.N.P.I.)
N° d'enregistrement	99799939
Dernier renouvellement	12 juin 2009
Fin de validité	24 juin 2019
Statut	Renouvelée
Dernier statut officiel reçu	Renouvelée
Active	Oui

#### Déposant

GIFRER BARBEZAT, Société par Actions Simplifiée  
8-10 rue Paul Bert  
69150 DECINES  
France  
N° SIREN: 775645757

#### Mandataire

Cabinet GERMAIN & MAUREAU  
12, rue Boileau  
69006 LYON  
France

#### Classification de Nice

05

#### Produits & Services

*Français*  
05 Produits pharmaceutiques et hygiéniques.

*Traduction*  
05 Pharmaceutical and sanitary preparations.

#### Publication

Publication de l'enregistrement  
dans le recueil: 1999-50 - 10 décembre 1999

Date de publication du dépôt  
dans le recueil: 1999-32 - 6 août 1999

#### Notification

Changement de nature juridique

#### Enregistrement

Publication: 1999-50 - 10 décembre 1999

Enregistrement sans modification

#### Renouvellement

Inscription: 12 juin 2009

Référence: 2402434  
Renouvellement sans limitation



## Union européenne

Type	Verbale
N° de dépôt	016287302
Date du dépôt	26 janvier 2017
Langue du dépôt	Allemand
2ème langue du dépôt	Anglais
N° d'enregistrement	016287302
Date d'enregistrement	5 juin 2017
Fin de validité	26 janvier 2027
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistré
Date dernier statut officiel	7 juin 2017
Active	Oui

## Déposant

All Organic Treasures  
Heisinger Straße 45  
87437 Kempten  
Allemagne

## Titulaire

All Organic Treasures  
Heisinger Straße 45  
87437 Kempten  
Allemagne  
Forme juridique: GmbH  
Pays du titulaire: DE  
Pays de l'établissement effectif et sérieux: DE

## Mandataire

SONNTAG & PARTNER PARTNERSCHAFTSGESELLSCHAFT  
Schertlinstr. 23  
86159 Augsburg  
Allemagne  
Téléphone: 00 49-82157058200  
Email: Trademarks@sonntag-partner.de

## Adresse de correspondance

SONNTAG & PARTNER PARTNERSCHAFTSGESELLSCHAFT  
Schertlinstr. 23  
86159 Augsburg  
Allemagne  
Téléphone: 00 49-82157058200  
Email: Trademarks@sonntag-partner.de

## Classification de Nice

01, 03, 05, 09, 35, 38, 41, 42, 45

## Produits & Services

### Français

01 Émulsifiants pour la fabrication de produits cosmétiques; Substances chimiques destinées à la fabrication de produits cosmétiques parfumés.

03 Produits de parfumerie; Huiles essentielles; Cosmétiques, cosmétiques décoratifs; Crèmes et lotions pour le visage; Lotions et crèmes pour nettoyer la peau, crèmes et lotions pour les mains et le corps; Bâtons effaçant les imperfections de la peau, Rouge à lèvres, Crayons pour les lèvres; Produits antisolaires; Produits de podologie; Crèmes et lotions pour les pieds; Produits de soin pour le corps, gels pour la douche, produits de soin des cheveux; Shampoings et lotions pour les cheveux, rinçages traitants (après-shampoings); Produits de soin pour bébés et nouveaux-nés; Huiles de bain, shampoings, huiles et crèmes pour la peau; Huiles de massage; Produits de soin pour hommes; Produits pour l'hygiène buccale non à usage médical; Produits pour la bouche et le nettoyage de la bouche, produits rafraîchissants pour l' haleine, sprays pour la bouche, produits de rinçage pour la bouche, dentifrices; Pâtes dentifrices; Produits anti-transpirants; Cosmétiques; Cosmétiques et produits cosmétiques.

05 Compléments nutritionnels; Produits nutraceutiques utilisés comme compléments diététiques; Produits pharmaceutiques; Médicaments; Produits chimico-pharmaceutiques.

09 Applications mobiles téléchargeables dans le domaine de la santé humaine.

35 Présentation de produits dans des médias de communication pour le commerce de gros et de détail; Publicité par correspondance; Publicité; Services de marketing; Courtage de contacts commerciaux, également sur l'internet; Services de vente en gros et au détail de produits alimentaires, compléments alimentaires et autres préparations pour cosmétiques, compléments alimentaires et produits pharmaceutiques.

38 Services de communication et télécommunications à savoir transmission de données, informations, vidéos, images, photographies, sons sur internet ou un réseau de téléphonie mobile, services de messagerie électronique, fourniture d'accès à des sites internet et forums de discussion et blogs en ligne.

41 Edition de livres, revues, journaux, périodiques, magazines et publications y compris publications électroniques en ligne ; organisation et conduite de séminaires, stages et cours ; organisation de conférences, forums, congrès et colloques ; production de programmes multimédias ; organisation d'expositions à but culturel ou éducatif.

42 Services de conception, développement, hébergement et maintenance de logiciels, sites internet et applications pour téléphonie mobile destinés à la mise en ligne de données, informations, vidéos, images, photographies, sons sur internet ou un réseau de téléphonie mobile.

45 Services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus à savoir services de réseaux sociaux et forums de discussions en ligne destinés à partager et échanger des données, informations, vidéos, images, photographies, sons.

## **Publication**

### **B.1**

Registrations with no amendments since the application was published  
dans le recueil: 2017/106 - 7 juin 2017

### **A.1**

Applications published under article 40 CTMR  
dans le recueil: 2017/038 - 24 février 2017

## NOM DE DOMAINE

Domain Name: **stopanxiete.com**  
Registry Domain ID: 123456789\_DOMAIN\_COM  
Registrar WHOIS Server: whois.gonetdom.com  
Registrar URL: <http://www.gonetdom.com>  
Updated Date: 2019-04-10T15:06:07Z  
Creation Date: 2019-04-10T15:06:07Z  
Registrar Registration Expiration Date: 2020-04-10T15:06:07Z  
Registrar: GoNetDom.com, LLC  
Registrar IANA ID: 123  
Registrar Abuse Contact Email: [abuse@gonetdom.com](mailto:abuse@gonetdom.com)  
Registrar Abuse Contact Phone: +1.23456789  
Domain Status: clientTransferProhibited  
Domain Status: clientUpdateProhibited  
Domain Status: clientRenewProhibited  
Domain Status: clientDeleteProhibited

Registry Registrant ID:  
Registrant Name: Domain Names  
Registrant Organization: Stop Anxiete SA  
Registrant Street: 12 chemin des domaines  
Registrant City: Paris  
Registrant State/Province: FR  
Registrant Postal Code:  
Registrant Country: FR  
Registrant Phone: +33.123456789  
Registrant Fax: +33.123456789  
Registrant Email: [domain@stopanxiete.com](mailto:domain@stopanxiete.com)

Registry Admin ID:  
Admin Name: Domain Names  
Admin Organization: Stop Anxiete SA  
Admin Street: 12 chemin des domaines  
Admin City: Paris  
Admin State/Province: FR  
Admin Postal Code:  
Admin Country: FR  
Admin Phone: +33.123456789  
Admin Fax: +33.123456789  
Admin Email: [domain@stopanxiete.com](mailto:domain@stopanxiete.com)

Registry Tech ID:  
Tech Name: Domain Names  
Tech Organization: Stop Anxiete SA  
Tech Street: 12 chemin des domaines  
Tech City: Paris  
Tech State/Province: FR  
Tech Postal Code:  
Tech Country: FR  
Tech Phone: +33.123456789  
Tech Fax: +33.123456789  
Tech Email: [domain@stopanxiete.com](mailto:domain@stopanxiete.com)  
Name Server: NS17. STOPANXIETE..COM  
Name Server: NS18.STOPANXIETE.COM  
DNSSEC: unsigned



**Se rétablir en travaillant**  
Récits traitant des façons de reconquérir  
son mieux-être au travail, en dehors du  
travail et de retour au travail



**Stratégies en milieu de travail  
sur la santé mentale**  
Une initiative du Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West

[< RETOURNER À LA PAGE STRATÉGIES EN MILIEU DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ MENTALE](#)

**PAGE  
D'ACCUEIL**

**GUIDE DE  
L'ANIMATEUR**

**SERVICE  
COURRIEL**

**CONTEXTE**

**SOURCES**

**SONDAGE  
UTILISATEUR**

**VOIR TOUTES  
LES VIDÉOS**

English



Santé mentale : la lourde charge des entreprises



Que se passe-t-il? Pourquoi est-ce si difficile?



Comment mieux gérer mon stress en milieu professionnel?



Yoga, ou comment lier efficacité et connaissance de soi ?



Que devrais-je faire si je continue à éprouver des difficultés?



Mal être au travail : à qui en parler ?



La communication, clé de voute d'une entreprise apaisée



Si je continue à éprouver des difficultés, devrais-je rester au travail?



Comment combiner vie professionnelle et vie personnelle ?



Comment faire pour commencer à me sentir mieux?

## **SUJET DEUXIEME EPREUVE ECRITE**

La société SPORT 3000 a reçu, le 3 mai 2020, suite à la publication de la demande d'enregistrement de la marque LE PETIT MARCEL n° 19 4789456 une opposition qui lui a été transmise par l'INPI.

Elle vous demande de rédiger des observations en réponse à cette opposition et vous remet à cet effet la copie des marques invoquées et des annexes déposées, ainsi que l'argumentaire de la partie adverse, mais pas le récapitulatif de l'opposition, qu'elle n'a pas conservé.

(Pour les besoins de cette épreuve, il convient de vous placer fictivement à une date postérieure au 3 mai 2020).



## ARGUMENTAIRE OPPOSITION

La présente opposition à enregistrement est fondée sur l'atteinte portée aux droits antérieurs de notre Cliente sur le fondement de l'article L. 712-4 1° au regard des marques **MARCEL PAGNOL** n° 3123456 et n° 4030838 et sur le fondement de l'article L. 712-4 2° au regard de la marque **TISANES MARCEL PAGNOL** n° 4398398.

Pour des raisons de clarté, nous étudierons ces deux fondements successivement.

### 1) Atteinte portée aux marques **MARCEL PAGNOL** n° 4013838 et n° 3123456

#### Comparaison des produits et services

La demande d'enregistrement contestée désigne des « *Vêtements* » en classe 25 et des « *articles de sport (skis, paddles, raquettes de tennis)* » en classe 28.

La marque antérieure **MARCEL PAGNOL** n° 4013838 a été enregistrée pour des articles de « *maroquinerie* » en classe 18.

Les « *Vêtements* » de la demande d'enregistrement sont évidemment complémentaires des articles de « *maroquinerie* » de la marque antérieure **MARCEL PAGNOL** n° 4013838. En effet tous ces produits sont nécessairement utilisés en relation les uns avec les autres, le port d'un sac à main ou l'utilisation d'une ceinture étant indispensable à toute personne soucieuse de son apparence.

Les articles de « *maroquinerie* » de la marque antérieure qui incluent, à défaut de précision, les sacs, forment une catégorie générale à laquelle appartiennent les sacs de sport, qui eux-mêmes incluent les housses pour les skis, les paddles et les raquettes de tennis. Il s'agit donc de produits similaires

La marque antérieure **MARCEL PAGNOL** n° 3123456 a été enregistrée pour des articles de « *services de promotion de produits pour la vente au détail* » en classe 35.

Il existe ici encore un lien de complémentarité entre les services précités et les « *Vêtements ; articles de sport (skis, paddles, raquettes de tennis)* » de la marque antérieure, les premiers ayant pour seul et unique objet de permettre la commercialisation des seconds.

Les produits désignés par la demande d'enregistrement contestée sont donc identiques ou similaires aux produits et services des marques antérieures invoquées.

## Comparaison des signes

Les signes devant être comparés sont les suivants :

Marques antérieures	Demande d'enregistrement contestée
<b>MARCEL PAGNOL</b>	<b>LE PETIT MARCEL</b>

Aux termes de l'arrêt SABEL PUMA de la CJUE (opus cité), SABEL PUMA 11 novembre 1997 C-251/95, *"appréciation du risque de confusion dépend de nombreux facteurs et notamment de la connaissance de la marque sur le marché, de l'association qui peut en être faite avec le signe utilisé ou enregistré, du degré de similitude entre la marque et le signe et entre les produits ou services désignés. Le risque de confusion doit donc être apprécié globalement en tenant compte de tous les facteurs pertinents du cas d'espèce. Cette appréciation globale doit, en ce qui concerne la similitude visuelle, auditive ou conceptuelle des marques en cause, être fondée sur l'impression d'ensemble produite par les marques, en tenant compte, notamment, des éléments distinctifs et dominants de celles-ci... Dans ce contexte, il convient de relever que le risque de confusion est d'autant plus élevé que le caractère distinctif de la marque antérieure s'avère important"*.

Ainsi, aux termes de cet arrêt, l'appréciation du risque de confusion entre deux marques doit être faite en fonction des éléments distinctifs et dominants de celles-ci.

En l'espèce, les marques antérieures **MARCEL PAGNOL** sont constituées du simple accollement de deux termes distinctifs, **MARCEL** d'une part, **PAGNOL** d'autre part.

Or, au sein de ces marques, le terme **MARCEL** présente à l'évidence un caractère essentiel et dominant, du fait de sa seule position d'attaque.

De même, au sein du signe contesté **LE PETIT MARCEL**, le même terme **MARCEL**, parfaitement détachable des autres termes qui lui sont simplement juxtaposés, présente également un caractère dominant.

La présence dans les deux marques du même terme distinctif et dominant **MARCEL** rend ainsi évident l'existence d'un risque de confusion entre les marques en cause.

Ainsi, en raison de l'identité et de la similarité des produits et services en cause et de l'imitation de la marque antérieure par le signe contesté, il existe globalement un risque de confusion sur l'origine de ces marques pour le public, qui pourrait être fondé à leur attribuer une origine commune.

Par ailleurs, nous rappelons qu'en application de l'arrêt SABEL PUMA précité, le risque de confusion entre les marques peut être accru par la connaissance de la marque sur le marché, qui est établie par les documents joints (Annexes A et B) pour les marques antérieures invoquées dans la présente procédure.

En outre, nous tenons à vous préciser que la société SPORT 3000 a procédé au dépôt de la marque **LE PETIT MARCEL** car elle avait connaissance d'un projet d'extension des activités de notre Cliente notamment dans le secteur des articles de sport. Elle a donc procédé au dépôt contesté dans le seul but d'interdire cette diversification à notre Cliente, ce qui entache ce dépôt d'une mauvaise foi manifeste. La demande d'enregistrement de marque devrait également être rejetée sur ce fondement.

## **2) Atteinte à la marque TISANES MARCEL PAGNOL n° 4398398**

La marque **TISANES MARCEL PAGNOL** n° 4398398 a été enregistrée pour des « *tisanes* ». Elle bénéficie à cet égard d'une renommée indéniable en France comme en témoignent les nombreux documents joints à l'opposition.

Vous apprendrez ainsi en lisant l'article de presse daté du 22 février 2018 paru dans le quotidien régional LA PROVENCE (annexe A) que ces tisanes, d'une grande qualité, produites, contrairement à nombre de ses concurrents, uniquement à base de produits d'origine biologique et commercialisées en Provence, bénéficient en France d'une renommée incontestable.

De même, le sondage réalisé par l'institut de sondage KANTAR (annexe B) atteste indubitablement d'une grande connaissance de la marque sur le marché, aussi bien en notoriété assistée que spontanée.

Il est donc évident que, du fait de la renommée de la marque antérieure et la grande qualité des produits qu'elle désigne, le consommateur attribuera une origine commune aux marques **TISANES MARCEL PAGNOL** et **LE PETIT MARCEL** en cause, en raison de la présence commune du terme MARCEL.

Il existe donc bien un risque de confusion au sens de l'application combinée des articles L 712-4 2° et L 711-3 2° du Code de la Propriété Intellectuelle, tels que ces articles résultent de la transposition en droit français de la Directive 2015-2436.

\*\*\*

En définitive, nous demandons au nom de notre Cliente, la société Aubagne, que la demande d'enregistrement contestée **LE PETIT MARCEL** n° 4789456 soit rejetée pour l'ensemble des produits qu'elle désigne.

Nous demandons également que la société déposante soit condamnée à prendre en charge l'intégralité de nos frais de Conseils dans ce dossier, qui seront établis dans une note de frais et honoraires qui sera adressée à l'INPI en fin de procédure.

Recherche

- Recherche par nom de marque
- Recherche sur le logo
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

Ma liste ( 0 )

## Notice complète



Imprimer



Retour à la liste de résultats



Reformuler votre recherche

1 / 1

Notice complète

Copie de la marque au BOPI

### Marque française

**Marque :** LE PETIT MARCEL

**Type :** Marque verbale

**Classification de Nice :** 25 ; 28

#### Produits et services

- 25 Vêtements.
- 28 Articles de sport (skis, paddles, raquettes de tennis).

**Déposant :** SPORT 3000 (Société par actions simplifiée) 1 rue de la Chance 13080 AIX-EN-PROVENCE (SIREN 123456789)

**Numéro :** 4789456

**Statut :** Demande publiée

**Date de dépôt / Enregistrement :** 2019-12-31

**Lieu de dépôt :** 92 INPI - Dépôt électronique

#### Historique

- Publication 2020-01-29 (BOPI 2020-01)

[> Signalez une erreur sur cette notice](#)

Source INPI

[Conditions générales d'utilisation](#) - [Accessibilité](#) - [Plan du site](#) - [Fils Rss](#)

Recherche

- Recherche par nom de marque
- Recherche sur le logo
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

Ma liste ( 0 )

## Notice complète



Imprimer



Retour à la liste de résultats



Reformuler votre recherche

1 / 1

Notice complète

Copie de la marque au BOPI

### Marque française

**Marque :** MARCEL PAGNOL

**Type :** Marque verbale

**Classification de Nice :** 18

#### Produits et services

- 18 Maroquinerie.

**Déposant :** AUBAGNE, Société anonyme, 14 boulevard du Midi 13005 MARSEILLE (SIREN 325476980)

**Numéro :** 4013838

**Statut :** Marque enregistrée

**Date de dépôt / Enregistrement :** 2014-01-02

**Lieu de dépôt :** 92 INPI - Dépôt électronique

#### Historique

- Publication 2014-02-10 (BOPI 2014-04)
- Enregistrement sans modification 2014-07-17 (BOPI 2014-26)

[> Signalez une erreur sur cette notice](#)

Source INPI

[Conditions générales d'utilisation](#) - [Accessibilité](#) - [Plan du site](#) - [Fils Rss](#)

**Recherche**

- Recherche par nom de marque
- Recherche sur le logo
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

 Ma liste ( 0 )

## Notice complète



Imprimer



Retour à la liste de résultats



Reformuler votre recherche

1 / 1

**Notice complète**

**Copie de la marque au BOPI**

### Marque française

**Marque : TISANES MARCEL PAGNOL**

**Type :** Marque verbale

**Classification de Nice :** 5

### Produits et services

- 5 Tisanes ;

**Déposant :** AUBAGNE (Société anonyme) 14 boulevard du Midi 13005 MARSEILLE (SIREN 325476980)

**Numéro :** 4398398

**Statut :** Marque enregistrée

**Date de dépôt / Enregistrement :** 2017-04-21

**Lieu de dépôt :** 92 INPI - Dépôt électronique

### Historique

- Publication 2017-05-24 (BOPI 2017-21)
- Enregistrement sans modification 2017-09-01 (BOPI 2017-34)

[> Signalez une erreur sur cette notice](#)

Source INPI



## MARCEL PAGNOL

### France

Type	Verbale
Couleur	Non
N° de dépôt	(09)3123456
Date du dépôt	10 juillet 2009
Lieu du dépôt	I.N.P.I. PARIS
N° d'enregistrement	(09)3123456
Fin de validité	10 juillet 2009
Statut	Enregistrée
Dernier statut officiel reçu	Enregistrée

### Déposant

AUBAGNE  
(Société anonyme)  
14 boulevard du Midi  
13005 MARSEILLE  
France  
SIREN 325476980

### Classification de Nice

35

### Produits & Services

*Français*  
35 Services de promotion de produits pour la vente au détail.

*Traduction*  
35 Promoting products for retail sale.

### Publication

Publication de l'enregistrement  
dans le recueil: 2009-21 – 15 novembre 2009

Date de publication du dépôt  
dans le recueil: 2009-15 – 9 août 2009

### Enregistrement

Publication: 2009-21 – 15 novembre 2009

Enregistrement sans modification

## ANNEXE A

# La Provence

---

- jeudi 22/02/2018 à 10h58 - Mise à jour à 11h00
- *Aix-en-Provence*
- Par Angèle Husse

**Entre les vins de Bordeaux et les fromages de Franche-Comté, la Provence se fait une place. Du 24 février au 4 mars, nos représentants vantent les mérites du "made in 13" dans un stand au Salon de l'agriculture de Venelles.**

**La société Aubagne troque la tisane de grand-mère contre l'infusion détox.**

Tout est dans la boîte. Auparavant rectangulaires, les emballages des sachets de TISANE MARCEL PAGNOL ont été remodelés façon taille de guêpe. Et pour cause : « *les femmes représentent 85 % de notre clientèle* », estime Marius Tensile, directeur commercial de l'entreprise de thés et infusions.

### **La société AUBAGNE en chiffres**

Sur le site historique de Marseille, la société Aubagne compte 20 employés dont cinq commerciaux, et réalise 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### **Une pharmacienne pour préparer les recettes de TISANE MARCEL PAGNOL**

Sur son coin de stand « produits de Provence », les boîtes de tisanes s'empilent. Les promesses aussi. Abricot-romarin pour la détox. Mauve-menthe-cassis pour un ventre plat. Vigne rouge-mure-myrtille pour alléger les jambes. Alors qu'il fait déguster à deux passantes, Marius Tensile se souvient : « *Il y a deux ans, nous avons révolutionné notre gamme. Nous avons commencé à travailler avec des allégations.* » Soit, en langage marketing, la mise en avant des bienfaits procurés par le produit.



*« Pour développer les recettes, nous travaillons avec une pharmacienne et une herboriste. »* Deux précieux renforts pour une marque qui bénéficie désormais d'une importante notoriété sur le marché du bien-être. *« Toute la gamme est bio. On ne travaille qu'avec des arômes naturels. Les consommateurs apprécient, ils n'ont pas l'habitude de trouver cette authenticité en grande distribution. »*

### **"Les magazines féminins font notre communication"**

Un positionnement moderne qui tranche avec la réputation de l'entreprise. Fondée en 1989, Aubagne a gagné en notoriété grâce à sa production de liqueur de verveine. Le développement d'une gamme de thés et d'infusions signe une sorte de retour aux sources, puisque la tradition des herbes médicinales s'est implantée dès le moyen-âge à Marseille.

La TISANE MARCEL PAGNOL est désormais bien connue des jeunes, et particulièrement des jeunes femmes. Pour cela, la société marseillaise peut compter sur un allié de choix d'après Marius Tensile : *« Les magazines féminins bombardent de messages sur le bien-être et la détox. On les laisse faire notre communication! »*

## ANNEXE B



### RESULTATS DU SONDAGE DE NOTORIETE POUR LA MARQUE « TISANES MARCEL PAGNOL »

Notre sondage a été effectué auprès d'un échantillon représentatif de la population française.

Après avoir vérifié la connaissance de l'échantillon choisi sur les tisanes, nous avons vérifié la notoriété de la marque « TISANES MARCEL PAGNOL » de manière spontanée. Nous avons ensuite vérifié cette notoriété de manière assistée.

Les résultats sont les suivants :

1) A la question : « **Connaissez-vous bien les tisanes ?** » les réponses sont :

- Extrêmement bien : 50 %
- Très bien : 30 %
- Assez bien : 15 %
- Un peu : 4 %
- Pas du tout : 1 %

2) A la question : « **Quand vous pensez aux tisanes, quelles marques vous viennent à l'esprit ?** » les réponses sont :

LIPTON	27 %
ELEPHANT	22 %
KUSMI TEA	17 %
LA TISANIERE	12 %
BIORIGINE	8 %
JARDIN BIO	7 %
CLIPPER	4 %
YOGI TEA	3 %

A la question : « **Parmi les marques de tisanes suivantes, lesquelles connaissez-vous ?** » les réponses sont (marques suggérées) :

	OUI	NON
LA TISANIERE	55 %	45 %
ELEPHANT	85 %	15 %
LIPTON	90 %	10 %
KUSMI TEA	75 %	25 %
CLIPPER	30 %	70 %
YOGI TEA	25 %	75 %
BIORIGINE	45 %	55 %
JARDIN BIO	40 %	60 %
TISANES MARCEL PAGNOL	1 %	99 %

3) A la question : « **Parmi les marques de tisanes suivantes, lesquelles avez-vous déjà achetées ?** » les réponses sont (marques suggérées) :

	OUI	NON
LA TISANIERE	50 %	50 %
ELEPHANT	75 %	25 %
LIPTON	80 %	20 %
KUSMI TEA	55 %	45 %
CLIPPER	20 %	80 %
YOGI TEA	15 %	85 %
BIORIGINE	35 %	65 %
JARDIN BIO	30 %	70 %
TISANES MARCEL PAGNOL	0,5 %	99,5 %

4) A la question : « **Parmi les marques de tisanes suivantes, lesquelles avez-vous actuellement chez vous ?** » les réponses sont (marques suggérées) :

	OUI	NON
LA TISANIERE	50 %	50 %
ELEPHANT	75 %	25 %
LIPTON	80 %	20 %
KUSMI TEA	55 %	45 %
CLIPPER	20 %	80 %
YOGI TEA	15 %	85 %
BIORIGINE	35 %	65 %
JARDIN BIO	30 %	70 %
TISANES MARCEL PAGNOL	0,5 %	99,5 %

## SUJET TROISIEME EPREUVE ECRITE

Une société Extérieurs Nuit (société 1), active dans le domaine de l'immobilier dépose le 10 mai 2010 la marque française Wallful & Cabri qui correspond aux noms de ses dirigeants, sous le n° 5645866 pour désigner :

- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 36 Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières.

La société 1 cède le 26 décembre 2014 son fonds de commerce à une société l'Agence des Cévennes (société 2) en ces termes :

*« Le Cédant cède par les présentes au Cessionnaire un fonds de commerce de transaction sur immeubles et fonds de commerce exploité à .... lui appartenant connu sous le nom commercial W & C.*

*Ce fonds comprend les éléments incorporels suivants :*

*L'enseigne, le nom commercial W & C, la clientèle, l'achalandage y attaché.*

*Le site internet accessible par l'adresse « [www.wetc.com](http://www.wetc.com) »*

*Les éléments corporels suivants :*

*Les agencements, le matériel et le mobilier*

*Plaquettes commerciales*

*Polos à la marque de la société*

*Étant précisé que l'intégralité de l'activité est cédée comprenant la totalité des éléments incorporels et corporels et que ledit fonds se poursuit et comporte dans son état actuel toutes des aisances et dépendances sans exception ni réserves ».*

La société 2 cède le 12 février 2017 à une société Wallful & Cabri (société 3) - laquelle a été créée le 2 janvier 2017 - un fonds de commerce de transactions sur immeuble et fonds de commerce de marchands de biens, gestion immobilière, conciergerie, gestion de propriété, connu depuis janvier 2015 sous le nom commercial Wallful & Cabri.

La cession emporte cession des éléments incorporels suivants :

*« Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage. »*

Le site internet de la société 3, auquel est rattachée l'activité cédée, est accessible depuis le nom de domaine wallfulcabri.com, qu'elle a réservé depuis le 2 janvier 2017.

La société 3 apprend que la société 1 a déposé en France le 14 octobre 2019 sous le n° 9569872 - marque publiée le 20 novembre 2019 - la marque dénomminative « Wallful & Cabri » pour les produits et services suivants :

- 25 Vêtements ; chaussures ; chapellerie.
- 36 Assurances ; services bancaires ; estimations immobilières ; gérance de biens immobiliers ; services de financement.
- 42 architecture ; décoration intérieure.

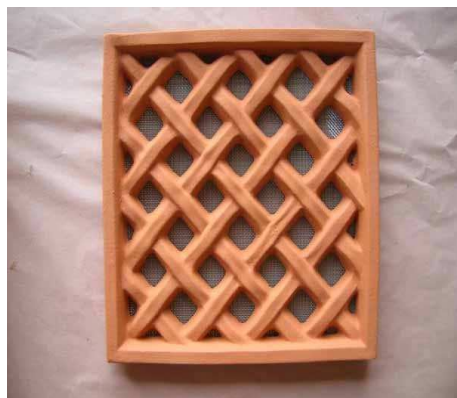
**Livrez à votre cliente la société Wallful & Cabri (société 3) votre analyse de la situation.**

**Quels sont ses droits, actions et risques ?**

## SUJET QUATRIEME EPREUVE ECRITE

Monsieur Joseph Golem, dirigeant de la société Nivernaise de Terres Cuites, spécialisée dans les équipements du bâtiment, vient vous consulter.

Il vous expose que sa société a conçu une grille d'aération en terre cuite particulièrement adaptée aux constructions du sud de la France :



Il précise que :

- La surface vide des croisillons est légèrement supérieure aux parties constituées par ceux-ci afin de permettre un échange thermique optimal,
- La section légèrement trapézoïdale des croisillons permet de limiter le bruit lors de la circulation de l'air,
- La dimension de la grille permet de l'adapter aux canalisations de circulation d'air des maisons traditionnelles du sud de la France.

Il compte exposer cette grille au salon Batimat qui doit se dérouler le mois prochain (du 15 au 18 février 2020). Il sait, pour l'avoir montrée à un client de Hong Kong, lors d'une présentation de ses travaux de recherche et développement à Hong Kong le 10 octobre 2019, que cette grille est de nature à intéresser le secteur de la construction bien au-delà des frontières françaises.

1. Quelles sont les modalités de protection envisageables dont vous feriez part à votre client?



2. En supposant, quelle que soit la réponse que vous avez apportée à la première question, que la société Nivernaise de Terres Cuites a déposé le 15 novembre 2019 ce modèle à l’EUIPO sous le n°0001234, il s’avère qu’un stagiaire du département juridique de cette société a été chargé de vérifier la solidité des droits de propriété industrielle de celle-ci dans le cadre d’un audit. Ce stagiaire a donc effectué une recherche d’antériorités et constaté que le site [www.mademoiselledesserts.com](http://www.mademoiselledesserts.com) dans sa version consultable sur [www.archive.org](http://www.archive.org) du 27 novembre 2019 (date à laquelle le site a changé de contenu) fait apparaître l’image suivante, qui provient d’un livre de recettes (« les secrets culinaires de Maman ») dont la date d’édition, visible par le ©, est 1998.



(Annexe 1)

Monsieur Joseph Golem, très ennuyé, vous demande si cette antériorité est de nature à remettre en cause la validité de son modèle dont il estime qu’il est un actif important de son portefeuille de titres de propriété industrielle. Que lui répondez-vous ?

3. Quelle que soit la manière dont vous avez répondu aux précédentes questions, vous devez maintenant considérer que la société Nivernaise de Terres Cuites vient vous consulter en vous indiquant être titulaire du modèle n° 0001234, déposé le 15 novembre 2019, et en précisant qu’elle a constaté que l’une de ses concurrentes, la société des Argiles de Provence, propose dans ses catalogues et sur son site une grille d’aération d’aspect voisin :

Modèle n° 0001234 de Nivernaise de Terres Cuites	Produit Argiles de Provence
	

Monsieur Joseph Golem a lui-même acheté le 28 novembre 2019 un exemplaire de la grille d'aération de la société des Argiles de Provence dans la boutique d'exposition que celle-ci tient à Saint Rémy de Provence, cet achat ayant été constaté par un huissier resté en dehors des locaux. Le Procès-Verbal établi par l'huissier précise que Monsieur Golem est entré dans la boutique les mains vides et est ressorti dix minutes après, porteur d'un sac en papier contenant une grille d'aération et un ticket de caisse comportant la dénomination sociale « Les Argiles de Provence », un prix, l'indication « grille d'aération terre cuite » et une référence numérotée. Concernant le prix, Monsieur Golem vous précise qu'il est 15 % inférieur à celui d'une grille d'aération de la société Nivernaise de Terres Cuites.

Votre client envisage d'agir à l'encontre de la société Argiles de Provence pour faire cesser cette commercialisation. Quel est votre conseil à la société Nivernaise?

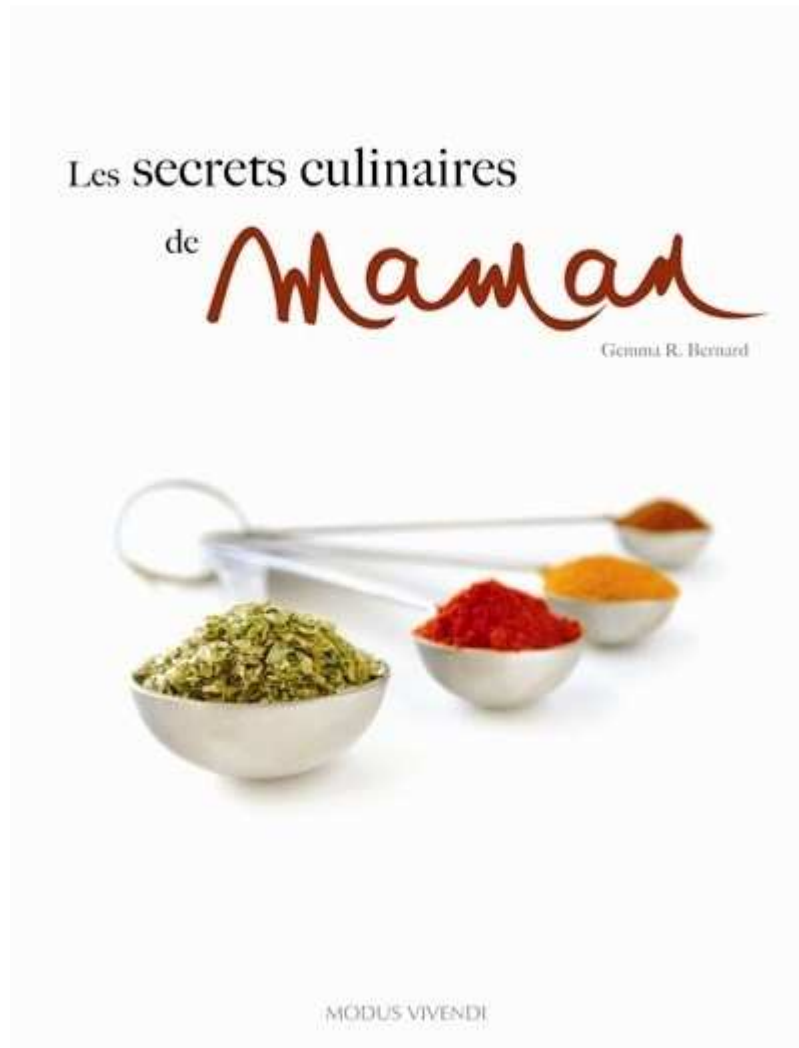
4. Quelle que soit la manière dont vous avez répondu aux questions précédentes, vous êtes à présent amené à considérer les éléments suivants : une procédure a été introduite par assignation du 20 décembre 2019 en contrefaçon de dessin et modèle communautaire devant le TGI de Paris par la société Nivernaise de Terres Cuites et deux évènements se produisent :

- Monsieur David Pétri intervient volontairement à l'instance : il indique avoir été le directeur de la fabrication de la société Nivernaise de Terres Cuites jusqu'en juin 2019, date à laquelle il a démissionné pour créer avec sa femme la société des Argiles de Provence dont il est le directeur général : il se présente comme le véritable créateur de la grille ayant donné lieu au dépôt du modèle communautaire n° 0001234,
- Les défendeurs saisissent le juge de la mise en état d'une exception d'incompétence en faisant valoir qu'ils ont leur domicile dans le ressort du tribunal de grande instance d'Avignon.

Monsieur Joseph Golem est très inquiet face à cette défense : que vous lui répondez-vous quant aux chances de succès de ses adversaires ?

1 annexe

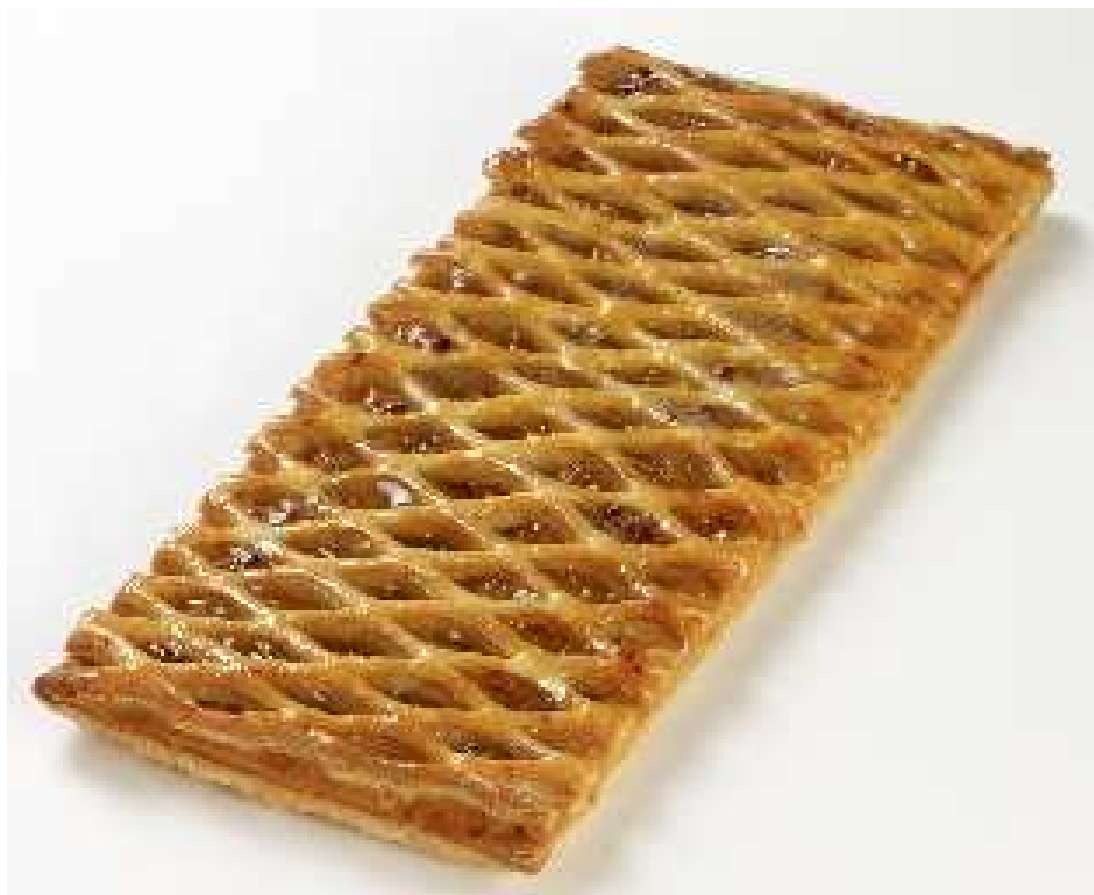




© 1998

## TARTES BANDES

Un format bande à partager, disponible en feuilletage sucré pour plus de croustillance après cuisson !



© 1998 – page 19